

Date de dépôt : 8 janvier 2008

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit de 6 046 000 F destiné à financer un système d'imagerie vidéo de la police

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Eric Bertinat

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances s'est réunie les 5, 12 et 19 décembre 2007 pour traiter du projet de loi 10027 sous la présidence de M. Guy Mettan. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{mes} Mina-Claire Prigioni et Nathalie Bessard ainsi que par MM. Fabien Mangilli et Cédric Chatelanat. Le Département des institutions (DI) a été représenté par M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, M^{me} Nicole Valiquer, responsable dossiers politiques/stratégie communication, MM. Alain Bondet, officier spécialisé chargé de la sécurité informatique de la police, et Stéphane Marois, directeur des systèmes d'information.

La Commission des finances s'est montrée particulièrement sourcilleuse lors de l'étude du projet de loi de vidéosurveillance nommé CYCLOPE et déposé par le Conseil d'Etat le 18 avril 2007. Malheureusement, vu le programme toujours très chargé de la commission, celle-ci n'a pu le traiter qu'en fin d'année.

1. Séance de la Commission des finances du 5 septembre 2007

Dès la première séance de la Commission, il est apparu que le projet de loi 10027 soulève de nombreuses et complexes questions, dont : la pertinence du choix des emplacements des caméras, l'achat de platines radio complémentaires, les coûts de fonctionnements, l'engagement de personnel de la Confédération, le lien existant entre ce projet de loi et POLYCOM, l'avancement des travaux pour l'Euro 2008, qui ont posé problème aux commissaires. Autant de question que M. Bondet, officier spécialisé en charge des systèmes d'information Police et de la sécurité informatique a traité dans sa missive annexée du 7 décembre 2007.

Rappelons qu'un projet de loi sur la protection des données (LPDP – PL 9870) est actuellement en sous-commission judiciaire. « La sous-commission qui travaille sur le projet de loi 9870 est loin d'avoir terminé. Je pense qu'elle aura fini ses travaux à fin février environ, en sorte que la Commission judiciaire elle-même pourra sans doute boucler pour fin mars » (courriel du président de la Commission judiciaire au président de la Commission des finances, 5 décembre 2007).

A la question d'un commissaire Vert qui s'inquiétait de ce qui arriverait si la LPDP interdisait ou limitait le recours à l'imagerie vidéo alors que le projet de loi 10027 serait accepté, le chef du Département des institutions a relevé qu'actuellement, le projet de loi 10027 est compatible avec la loi, mais que s'il devait y avoir des limitations sur les zones d'espace public concernées, le projet de loi 10027 (qui est un projet financier) devra alors s'adapter aux décisions de la Commission judiciaire. Et d'indiquer au surplus que le projet de loi 10027 est une loi budgétaire dont la mise en œuvre dépendra du droit existant.

2. Séance de la Commission des finances du 12 septembre 2007

Lors de la séance de la Commission des finances du 12 décembre, il est apparu que les réponses données dans son courrier par M. Bondet n'ont pas été suffisantes et ne répondent pas à toutes les questions posées. Un commissaire libéral remarque notamment que la comparaison avec les dispositifs mis en place dans les villes de Berne et de Zurich dans la perspective de l'Euro 2008 n'a pas été traitée. A la lecture du document, il s'aperçoit par ailleurs que le projet POLYCOM ne pourra être que partiellement utilisé pour l'Eurofoot 08. La mise en service pour juin 2008 était l'une des raisons principales qui avait conduit les commissaires à voter rapidement en faveur de ce projet. Enfin, il ajoute que de manière générale,

rien ne semble venir justifier la politique d'implantation de caméras voulue par le DI.

Ces questions permettent à M^{me} Valiquier d'expliquer que la volonté du DI est de ne pas découpler la protection des sites d'organisations internationales de celle de sites sensibles listés par la police. Le lien entre les deux étant la protection des droits des personnes. Toutefois, elle indique que M. Moutinot se tient prêt à scinder le projet en deux si telle est la volonté de la commission. M^{me} Valiquier explique ensuite que la pose de caméras dans des rues comme celle de la Corraterie est justifiée par le fait que ces rues peuvent être utilisées par des manifestations de tous genres pour lesquelles la police est mobilisée. L'ajout de caméra permettrait ainsi de décharger les effectifs de police dans ce genre de situation et de les envoyer vers d'autres lieux où leur présence est requise. A cela s'ajoute selon elle le fait que les caméras peuvent servir d'aide à la décision pour les événements majeurs ou mineurs.

Le président demande leur avis aux intervenants sur l'option qui consisterait à découpler le projet en faisant voter en premier ce qui est réellement prioritaire.

M^{me} Valiquier répond qu'il serait tout à fait possible de faire un test du système de vidéosurveillance dans le cadre de l'Euro 2008 avant de proposer un projet plus global à l'échelle de la ville. Elle note toutefois qu'une autre priorité est celle de la protection des sites des organisations internationales et non gouvernementales.

Un commissaire Vert assimile le caractère préventif des caméras à une intrusion dans la sphère individuelle et prône un renforcement des effectifs pour créer une véritable police de proximité, plus à même selon lui d'assumer efficacement ce rôle de préservation de la sécurité. C'est selon lui une question de projet de société.

Un commissaire radical souligne que ce qui manque au projet, c'est de mettre différents niveaux de priorité à ses composants. Quant aux questions d'effectifs, il souhaiterait que l'accent soit mis sur la question de la mobilité des policiers.

Un commissaire UDC demande s'il serait possible d'avoir des détails sur l'articulation entre POLYCOM, la vidéosurveillance en général et l'Euro 2008. Il souhaiterait que l'on trouve rapidement une solution pour cet événement.

Le président de la Commission des finances demande au DI de revenir avec un amendement général en enlevant les platines radio, en présentant des dépenses argumentées et en mettant des priorités sur les projets. Il enjoint également les représentants du département à joindre

à cela l'explication concernant Berne et Zurich ainsi qu'un état d'avancement du système POLYCOM. Il donne un délai à mardi soir.

3. Séance de la Commission des finances du 19 septembre 2007

Un amendement général est présenté ainsi que des réponses aux questions posées lors de la précédente séance de Commission (voir en annexe lettre du 18 décembre 2007).

M. le conseiller d'Etat Moutinot présente l'amendement général qui reprend les différentes remarques présentées par les commissaires et souligne l'importance de ce projet. La surveillance vidéo offre des avantages manifestes, en particulier pour la police dont l'effectif est réduit par rapport à l'ampleur de sa tâche. Le but de cette surveillance vidéo n'est pas de fichier ou de suivre un individu, mais de disposer d'une vision globale d'un certain nombre de sites qui posent des problèmes de sécurité. Cette vision globale permet d'éviter d'envoyer trop souvent et inutilement des patrouilles sur le terrain. Dans le projet, les sites diplomatiques sont maintenus, en raison du fait que le nouveau dispositif de protection des ambassades et des sites diplomatiques change à partir du 1^{er} janvier 2008. Dans un premier temps, ce sera l'armée professionnelle et non plus des miliciens qui seront chargés de cette tâche. Au terme d'une période transitoire, seuls des policiers s'occuperont de la surveillance de ces lieux. Pour que cette mission reste dans le périmètre des tâches de police, on se dirige vers un système de patrouilles mobiles qui interviendront sur alerte des systèmes de surveillance vidéo. La surveillance vidéo permet donc à la police de mieux répartir son temps et de remplir au mieux sa fonction de police de proximité.

En ce qui concerne le lien entre POLYCOM et CYCLOPE, M. Moutinot souligne qu'il a toujours été dit que tout serait fait pour qu'un maximum du dispositif POLYCOM soit en service pour l'Euro 2008. En revanche, il n'a jamais été promis que tout serait en place à temps. Un certain nombre de sites et d'unités pourront être équipés du système POLYCOM, mais pas tous. De plus, il relève que les systèmes CYCLOPE et POLYCOM ne sont pas les mêmes.

Revenant sur le projet de loi 9870 couplant la LPDP et la LITAO, le chef du DI précise que le Conseil d'Etat a d'ores et déjà fixé une série de règles en matière de conservation, de *floutage* et d'accès à ces données, dans le but de protéger la sphère privée. L'objectif vise à ce que des caméras CYCLOPE soient en place au moins dans tous les lieux sensibles et à risques pour l'Euro 2008. Si le projet de loi sur la protection des données est voté, le cadre légal nécessaire sera disponible pour entreprendre cette opération. En revanche,

s'il était refusé, le Conseil d'Etat prendra des décisions provisoires jusqu'à ce qu'un projet de loi soit voté de manière définitive. M. Moutinot demande donc à la commission d'accepter le projet de loi proposé par le département. Pour celles et ceux qui ont des craintes quant aux libertés personnelles, il indique que l'essentiel du travail se fera en Commission judiciaire et en séance plénière du Grand Conseil.

Le commissaire MCG n'est pas satisfait de la réponse donnée concernant POLYCOM. A l'époque, ce projet avait dû être voté dans l'urgence afin qu'il soit possible d'avoir POLYCOM pour l'Euro 2008. Il est assez perplexe quant à tout cela et s'étonne qu'en six mois, il ne soit pas possible d'acheter des postes radio, alors qu'en quelques mois, on peut installer des appareils de haute technologie, dont l'installation est compliquée. Il aimerait beaucoup, cette fois-ci, qu'il n'y ait pas de réserves et voudrait connaître les délais exacts.

M. Moutinot regrette de ne pas avoir été compris. Il a toujours dit que POLYCOM était important pour l'Euro 2008, mais que tout ne serait pas terminé pour cet événement. Tout sera néanmoins fait pour que le maximum d'appareils soit installé.

M. Bondet fournit quelques informations quant au planning. Il s'agit d'une procédure ordinaire d'acquisition, ce qui signifie qu'une fois le projet de loi voté, il y aura un appel d'offres, puis une évaluation des propositions. Le département a pris des dispositions pour qu'il soit possible d'acquérir le nombre d'appareils nécessaires pour l'Euro 2008. Il ne faut pas oublier non plus l'après-Euro 2008.

Un commissaire Vert comprend que l'on utilise la surveillance vidéo pour les ambassades, la circulation routière, etc. Pour lui, c'est la surveillance des personnes qui pose problème. Un certain nombre d'éléments font qu'il n'est pas rassuré quant à l'utilisation policière des différentes données liées à la surveillance vidéo. Il relève que les dernières évacuations des *squats* ne se sont pas bien passées.

M. Moutinot rappelle que certaines réponses se trouvent à l'article 12 du projet de loi sur la protection des données. Il énumère toute une série de conditions quant à ce qui peut être filmé ou non, à la conservation, à l'accessibilité des données, etc. Il est certain qu'il est inutile d'installer un trop grand nombre de caméras. Concrètement, seuls quelques policiers analysent les images dans les centrales. Ils ne peuvent regarder qu'un certain nombre d'écrans. Il faut donc se concentrer sur l'essentiel. Quelques sites (hors sites diplomatiques) ont été choisis. A son sens, la surveillance vidéo

permet d'améliorer le travail des policiers et, par voie de conséquence, également la sécurité de la population.

Position des commissaires

Pour les représentants de l'UDC, chacun doit prendre ses responsabilités. Ce projet de loi est tout à fait acceptable et par conséquence ils soutiendront cette nouvelle proposition de crédit. Et de remarquer qu'il ne faut pas oublier que la majorité des caméras sera utilisée pour la surveillance des ambassades.

Les représentants du parti libéral relèvent que dans la réponse de Zurich, il a été précisé qu'au départ, la surveillance était demandée pour équiper vingt lieux publics. Pour des raisons financières et politiques, le responsable du département de police n'a autorisé que cinq caméras sur un maximum de sept. Ils soulignent donc qu'à Zurich, qui est le seul des trois lieux concernant lesquels des informations ont été obtenues, le maximum des caméras est de l'ordre de cinq à sept. A Genève, le projet amendé préconise la surveillance de trente-trois lieux. Si l'on en soustrait les lieux diplomatiques, il en reste huit. Le nombre de huit est tout à fait comparable aux chiffres énoncés par Zurich. Les libéraux estiment, concernant ce projet de loi, qu'il faut à la fois concilier la défense des libertés, le respect de la sphère privée et la protection de l'ordre public. Dans cette balance de proportionnalité, il semble que le département s'achemine vers une solution tout à fait sage, vu ce qui était proposé à l'origine.

Les représentants PDC recommandent de voter ce qui a été proposé par le département et restent persuadé que les huit sites identifiés dans le cadre de l'Euro 2008 sont adaptés. Ils sont certains de l'effet dissuasif de caméras dans des lieux qui appellent une concentration de personnes. Du fait du contrôle démocratique, il n'y a pas de risque de dérapage. Néanmoins, il y a des responsabilités importantes à prendre.

Un commissaire radical ne votera pas ce projet de loi. En effet, il considère qu'au sein du Département des institutions, comme dans d'autres départements d'ailleurs, il n'y a pas de véritable priorité et ni de politique d'urgence en matière d'investissements.

Les commissaires Verts soulignent qu'il n'y a aujourd'hui aucune décision concernant la LPDP. Le vote concernant cette loi et, plus précisément, celui relatif à la surveillance vidéo n'est pas acquis. Leur groupe s'est opposé en Commission judiciaire et donc, par souci de cohérence, ils n'entreront pas non plus en matière sur ce projet de loi.

Le groupe socialiste est partagé. Sur le fond, il n'est pas en faveur de ce projet de loi. Cela étant, avec l'amendement général proposé par le

département, il entrera personnellement en matière vu le contenu de l'enjeu. Sur le plan de la surveillance de l'individu, il donne tout à fait raison aux personnes qui s'en sont inquiétées. Néanmoins, il est important d'accepter ce projet de loi en raison de l'Euro 2008.

Mais l'un des commissaires socialistes déclare qu'il ne peut pas voter ce projet. Il note qu'à Zurich, les autorités ont décidé de ne plus faire appel à la police allemande pour les grands matchs de football et ont décidé de réduire les contrôles. Les autorités ont en effet constaté que les dangers réels n'étaient pas tels qu'évalués par l'UEFA. Il n'est donc pas convaincu qu'il faille investir autant d'argent pour une telle manifestation.

Le représentant du MCG indique qu'il n'entrera pas en matière, car ce projet de loi place tous les lieux dans la même catégorie. Il pense que si des caméras sont réellement nécessaires pour l'Euro 2008, il est tout à fait possible d'installer des caméras mobiles. De plus, un budget comparatif aurait pu être élaboré par le département. A son sens, la police dispose de moyens suffisants pour pouvoir faire correctement son travail.

4. Vote

Le président met aux voix l'entrée en matière du projet de loi 10027

Pour: 9 (2 UDC, 3 L, 2 PDC, 2 S)

Contre: 4 (2 Ve, 1 S, 1 MCG)

Abstentions: 1 (1 R)

L'entrée en matière est acceptée.

Le président met aux voix l'amendement général proposé par le Département des institutions.

Le président met aux voix le titre et le préambule amendé:

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 4 698 000 F destiné à financer le système d'imagerie vidéo de la police.

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix l'article 1 amendé:

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global de 4 698 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'acquisition du matériel, des logiciels, des services et pour la réalisation des travaux nécessaires au système d'imagerie vidéo de la police.

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix l'article 2 amendé:

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2008 sous les rubriques suivantes 05.08.03.61 506 0 7501, 05.05.05.00 501 0 7501 et 04.04.00.00 506 0 7502.

Il se décompose de la manière suivante :

Matériels et logiciels	2 729 000 F
Travaux de génie civil	1 799 000 F
Mobilier et matériel	170 000 F
Total	4 698 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix l'article 3 amendé:

Art. 3 Subvention fédérale

Une subvention fédérale est prévue. Elle sera comptabilisée sous la rubrique 05.08.00.00 660 0 7501 et se décomposera comme suit :

montant total du projet :	4 698 000 F
subvention fédérale :	-1 350 000 F
financement à charge de l'Etat :	3 348 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix l'article 4 amendé:

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit (déduction faite de la subvention fédérale) est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix l'article 5 amendé:

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix l'article 6 amendé:

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Pas d'opposition, adopté.

Vote d'ensemble

Le président met aux voix le projet de loi 10027 ainsi amendé dans son ensemble

Pour: 9 (2 UDC, 3 L, 2 PDC, 2 S)

Contre: 4 (2 Ve, 1 S, 1 MCG)

Abstention: 1 (1 R)

Le projet de loi 10027 dans son ensemble est adopté.

La majorité de la Commission des finances vous invite donc à adopter le projet de loi 10027. S'agissant d'une loi d'investissement et considérant qu'il est impératif que le vote du Grand Conseil intervienne au plus vite pour permettre qu'un maximum de caméras prévu dans ce projet de loi soit installé pour l'Euro 2008, le rapporteur de la majorité se permet de demander au bureau d'inscrire le présent rapport en point fixe à l'ordre du jour de la session de janvier 2008.

Projet de loi (10027)

ouvrant un crédit d'investissement de 4 698 000 F destiné à financer le système d'imagerie vidéo de la Police

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global de 4 698 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'acquisition du matériel, des logiciels, des services et pour la réalisation des travaux nécessaires au système d'imagerie vidéo de la Police.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2008 sous les rubriques suivantes 05.08.03.61 506 0 7501, 05.05.05.00 501 0 7501 et 04.04.00.00 506 0 7502.

Il se décompose de la manière suivante :

Matériels et logiciels	2 729 000 F
Travaux de génie civil	1 799 000 F
Mobilier et matériel	<u>170 000 F</u>
Total	4 698 000 F

Art. 3 Subvention fédérale

Une subvention fédérale est prévue. Elle sera comptabilisée sous la rubrique 05.08.00.00 660 0 7501 et se décomposera comme suit :

- montant total du projet :	4 698 000 F
- subvention fédérale :	-1 350 000 F
- financement à charge de l'Etat :	3 348 000 F

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit (déduction faite de la subvention fédérale) est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

ANNEXE 1



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions
Police

PROJET DE VIDEOSURVEILLANCE CYCLOPE

Réponses aux questions posées le 5 décembre 2007 par la Commission des Finances
07.12.2007

Le 5 décembre 2007, la Commission des Finances a posé des questions précises sur le projet de vidéosurveillance Cyclope. Les réponses ci-dessous sont données.

1 PLATINES RADIO À LA COPSI

L'actuelle COPSI (Centrale des Opérations de la Police de la Sécurité Internationale) n'est équipée que de deux postes de travail avec platines radio. Cette centrale est non seulement mal située, mais également obsolète et trop exigüe. Les deux platines radio actuelles sont trop vieilles et ne peuvent pas être déplacées vers la nouvelle COPSI.

Dans la partie "nouvelle COPSI" du projet Cyclope, il est prévu d'acquérir deux platines radio pour permettre aux opérateurs de travailler avec les installations existantes, en mode analogique. Ces platines ne sont donc pas destinées à Polycom, mais elles sont compatibles avec Polycom.

Dans la chronologie des projets, la nouvelle COPSI doit d'abord être réalisée. Il est nécessaire aux opérateurs de la PSI d'avoir des radios lorsqu'ils prendront possession de la nouvelle COPSI. Ensuite, seulement, Polycom fera migrer les radios de l'analogique vers le numérique.

Pour l'Euro 08, Polycom ne pourra vraisemblablement être déployé que très partiellement, sous forme de radios destinées à des communications spécifiques. Il n'y aura pas d'équipement de centrales pour cet événement.

La nouvelle COPSI est demandée pour l'Euro 08, alors que Polycom ne sera déployé qu'ultérieurement dans cette centrale. Dans l'intervalle, les communications radio seront assurées par les platines mentionnées dans le projet Cyclope. La compatibilité de ce matériel avec Polycom permet de poursuivre l'exploitation de ces appareils et de les amortir durablement.

Soulignons encore qu'en plus de son rôle initial de COPSI, cette dernière est aussi la centrale de backup de la CECAL, la centrale d'engagement principale située au Nouvel Hôtel de Police. La nouvelle COPSI sera aussi utilisée lors d'événements importants dans la zone aéroportuaire (Arena, Palexpo, Aéroport, etc.).

2 EMBLEMES DES CAMÉRAS AU CENTRE-VILLE

Le système de vidéosurveillance Cyclope n'est pas prévu expressément pour l'Euro 08. Il a comme vocation de servir au quotidien dans la lutte contre la criminalité, mais aussi lors d'événements majeurs planifiés ou non. Genève a connu le G8 et connaîtra l'Euro 08 l'an prochain. Cependant, les événements majeurs ne se limitent à ces deux manifestations importantes. Il s'en produit bien d'autres, certes de taille plus réduite, mais demandant la mise en place de moyens de sécurité en rapport avec l'envergure de l'événement et le risque encouru.

2.1 Evénements et manifestations sur la voie publique

Les événements et manifestations sur la voie publique sont nombreux à Genève. Il ressort que des centaines de cortèges utilisent habituellement un trajet allant de la rive gauche vers la rive droite et inversement. Très fréquemment le rassemblement a lieu à la place de Neuve, puis le cortège emprunte la rue de la Corraterie, les rues Basses, le pont du Mont-Blanc, la rue du Mont-Blanc, puis encore la rue de Lausanne et avenue de France, pour arriver à la place des Nations. D'autres variantes se produisent, y compris en sens inverse, mais ce sont très souvent ces mêmes lieux qui sont fréquentés. Suite à un rassemblement au parc des Bastions et un départ du cortège à la place Neuve, la rue de la Corraterie est le seul axe qui permet de gagner la rive droite sans trop perturber la circulation.

Les manifestations et les cortèges formés par les participants à ces événements sont de diverses natures telles que culturelle, politique, relative à l'actualité internationale, humanitaire, revendicative, opération de sensibilisation du public, commémorative ou sportive. Parmi les cortèges passant par la rue de la Corraterie à l'occasion d'événements connus et traditionnels dans notre république, citons : le Picoulet, le 1^{er} mai, la prestation de serment des écoles de police, le carnaval de Genève, la prise d'armes des Vieux Grenadiers, la course de l'Escalade, le cortège historique de l'Escalade, le cortège des promotions enfantines et primaires de la Ville de Genève, etc.

La vidéosurveillance apporte une aide précieuse en cas de grand rassemblement de personnes. Elle permet de s'assurer du bon déroulement de la manifestation selon l'autorisation délivrée, par exemple pour gérer les risques possibles entre les manifestants et la circulation routière. Elle permet surtout à la police d'identifier les situations d'urgence, par exemple en rapport avec le déplacement du cortège, un mouvement de foule dangereux, un accident, un malaise, une chute ou la survenance d'un incident critique exposant des personnes à un danger.

2.2 Lutte contre la criminalité

Le centre-ville et les emplacements choisis en fonction de la connaissance du terrain par la police sont en rapport avec la forte activité commerciale, notamment une concentration de commerces vendant des articles de luxe. Cette concentration génère un trafic piétonnier important de personnes et de client-e-s portant sur eux des objets de valeur et de l'argent.

Certains emplacements de caméras sont sur la ligne du tram N° 12. Cette ligne est la plus fréquentée de toutes, surtout avec les arrêts Cité / Bel-Air et Rive qui sont des pôles d'échanges du réseau des transports publics. Le fait d'avoir autant de commerces dans une zone qui, en toute logique, est une partie centrale du réseau des transports publics, génère des vols à la tire et des vols à l'astuce, notamment aux abords des arrêts TPG.

En plus de cet objectif premier, il a été observé par des sociologues que grâce à la pose de caméras dans le centre d'une ville, les citoyens se sentent plus en sécurité, ce qui a augmenté la fréquentation des zones commerçantes par les gens et les client-e-s. Cette présence accrue a eu comme effet positif de régénérer le secteur.

Pour être totalement efficace, les images de caméras sont utilisées en conjonction avec l'engagement de policiers sur le terrain.

3 PERSONNEL POUR LA COPSI

Dans le cadre de la mission AMBA CENTRO, du personnel de l'Armée suisse est chargé de la surveillance d'ambassades et autres bâtiments consulaires dans les villes de Genève, Berne et Zurich. Le projet de loi Cyclope mentionnait des négociations entre Genève et la Confédération. L'armée pourrait mettre 50 militaires professionnels à disposition du canton de Genève, pouvant être engagés dans tous les secteurs d'engagement, décision qui doit être avalisée par les Chambres fédérales. C'est ce personnel qui sera entre autre, en appui de la PSI, chargé des tâches de vidéosurveillance, figurant à titre indicatif dans les coûts du PL 10027 - Cyclope.

4 CYCLOPE ET L'EURO 08

Les besoins de la Police pour l'Euro 08 ont été communiqués au CTI, ce qui a permis à ce service de déterminer la partie du projet Cyclope qui pourrait être réalisée si le projet de loi était voté au mois de janvier 2008.

4.1 Sites équipés de caméras

Les sites en rapport avec l'Euro 08 sont :

- Carrefour de l'Etoile - route des Acacias - **prioritaire**
- Carrefour du Bachet - **prioritaire**
- Stade de la Praille - Avenue Vibert
- Zone ferroviaire de la Praille
- Rond-point de Rive - **prioritaire**
- Stade du Bout-Du-Monde (village euro)
- Gare du Pont-Rouge - **prioritaire**
- Plaine de Plainpalais - **prioritaire**

Le déploiement sera fait selon les priorités opérationnelles. Le CTI a anticipé l'étude de faisabilité afin de faciliter la réalisation technique. Il se tient prêt à démarrer les travaux dès que possible, après la votation du projet de loi.

4.2 Nouvelle COPSI

Pour la Police de la Sécurité Internationale (PSI), seule une partie de la centrale est nécessaire. L'important est de déplacer, vers la nouvelle centrale, les éléments qui peuvent l'être. Le but visé est de bénéficier de places de travail et d'espace pour accueillir le personnel qui travaillera à la gestion de l'Euro 08, tout en assurant les tâches ordinaires de la PSI. La COPSI n'aurait pas encore de mur d'images. Celui-ci sera installé ultérieurement. En attendant, les images seront visualisées sur des écrans.

Le découpage financier est présenté sur un tableau joint en annexe, partant de l'hypothèse d'un vote positif à la fin janvier 2008.

5 BASES LÉGALES

Dans la LITAO, il n'y a pas de disposition spéciale relative à la vidéosurveillance. Toutefois, il est admis que la LITAO actuelle constitue une base légale suffisante pour pouvoir autoriser la vidéosurveillance. En effet, les enregistrements actuels sont des fichiers numériques et dès lors, sont visés par la LITAO. La vidéosurveillance peut ainsi être autorisée sur la base d'une autorisation du Conseil d'Etat, comme cela a déjà été le cas pour les TPG et les communes de Vernier et du Grand-Saconnex.

La future LPDP vise à la mise en place d'une base légale générale relative à la vidéosurveillance et reprend toutes exigences et limitations qui figurent d'ores et déjà dans les autorisations précitées du Conseil d'Etat en matière de vidéosurveillance.

Il convient de relever toutefois que toutes les autorisations délivrées jusqu'à présent par le Conseil d'Etat en matière de vidéosurveillance devront être adaptées aux futures dispositions en matière de vidéosurveillance prévues dans la LPDP, dans le cas où ces autorisations ne devaient pas être conformes aux exigences de la loi votée par le Grand Conseil.

Alain Bondet
Officier spécialisé en charge des
systèmes d'information Police et
de la sécurité informatique

ANNEXE 2



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions
Police

PROJET DE VIDEOSURVEILLANCE CYCLOPE

Réponses aux questions posées le 12 décembre 2007 par la Commission des Finances
18.12.2007

Le 12 décembre 2007, la Commission des Finances a posé des questions sur le projet de vidéosurveillance Cyclope et sur Polycom. Les réponses ci-dessous sont données.

1 VIDEOSURVEILLANCE - RAPPEL DES OBJECTIFS

Les domaines d'utilisation sont :

- la surveillance du trafic routier;
- le maintien de la tranquillité, de la sûreté, de la sécurité et de l'ordre publics;
- la lutte contre la criminalité.

Les objectifs sont :

- la prévention;
- la visualisation des événements;
- l'aide à la décision;
- l'aide à l'enquête;
- la constitution de moyens de preuve.

La vidéosurveillance sera utilisée par la police dans l'exécution de ses tâches, selon les attributions définies dans la Loi sur la Police (F 1 05). Les images enregistrées ne peuvent pas être utilisées comme preuve pour la poursuite d'infractions sanctionnées uniquement par l'amende.

2 SITUATION À ZURICH, BÂLE ET BERNE

La réponse du responsable Euro 08 de la police de la ville de Zurich :

"La police de la ville a été mandatée par les autorités pour équiper 20 lieux publics de caméras vidéo. Parmi celles-ci, il est prévu d'en placer à des places et des rues où il est envisagé que de grandes foules seront présentes et où il faudra donc compter sur des problèmes de sécurité. Pour des raisons financières et politiques, la responsable du département de la police n'a autorisé que 5 caméras sur un maximum de 7 pour des lieux situés au centre-ville. Aux alentours des stades, les drones de l'armée pourront être utilisés et ce, pendant les jours de match.

En plus, il est testé afin de savoir si les images prises dans les lieux publics et ayant trait à la vie privée peuvent également être transmises à la centrale d'engagement.

Comme aucune base légale n'a encore été établie pour l'Euro 08 (votation populaire pour le 24.02.2008), aucune image ne peut être enregistrée. Il est prévu que le Conseil de la Ville prenne des décisions particulières valable pour la durée de l'Euro 08 et en rapport à la protection des données. La décision devant intervenir dans peu de temps, il n'y a pas plus de détails connus à l'heure actuelle. Nous devons nous déterminer sur les lieux importants.

En complément, je joins un rapport concernant la vidéosurveillance, lequel vous est probablement déjà connu (rapport du Département Fédéral de Justice et Police du 26.09.2007)."

La réponse du responsable Euro 08 de la police bâloise :

"Il y aura des nouvelles caméras :

- aux contrôles d'entrée des public-viewing
- aux alentours des stades (périmètres et contrôles d'entrée)
- à la gare et autour (lieux encore indéterminés)

Des caméras mobiles (sans transmission directe à la centrale d'engagement) sont intégrées auprès des unités de maintien de l'ordre et des forces d'intervention."

Police bernoise

Malgré nos demandes réitérées, nous n'avons pas reçu de réponse.

3 INFORMATIQUE MOBILE

A deux reprises déjà, l'informatique mobile a été évoquée comme piste à suivre pour la police. L'informatique mobile va dans le sens de la mesure 7 du plan P2 du Conseil d'Etat. De plus, l'exploitation d'informations sous une forme électronique accessible à distance va de pair avec la mesure 18 du plan P1 du Conseil d'Etat, visant à développer le flux d'informations et l'archivage par des moyens électroniques, évitant ainsi le support papier et le matériel y relatif, comme les moyens d'impression, selon la mesure 21 du plan P1 du Conseil d'Etat.

L'informatique mobile au profit des forces de police est étudiée par la police genevoise. Il est important de distinguer les catégories d'utilisateurs et les buts visés. S'agissant de l'engagement sur le terrain des policiers du front, les objectifs sont la consultation et saisie d'informations depuis le terrain, de manière autonome.

Il ressort de nos études que ce domaine est bien plus complexe qu'il n'y paraît. Les problèmes rencontrés sont de plusieurs ordres.

3.1 Besoin de liaisons sécurisées à fort débit

La sensibilité des données implique une sécurisation des communications laquelle a les conséquences suivantes : besoin d'un réseau à haut débit et d'une bonne couverture de téléphonie avec un signal fort.

Si ces conditions ne sont pas remplies, les applications fonctionnent lentement, voire pas du tout. Ce problème ne survient pas avec des solutions commercialisées à des fins civiles pour des activités moins sensibles, là où un niveau de sécurité élevé n'est pas nécessaire. Pour les policiers suisses, le système d'authentification forte imposé par la Confédération complique davantage la communication réseau. A ce jour, les expériences pilotes ne sont toujours pas concluantes et les polices cantonales de Berne et de Fribourg sont en recherche de solutions.

3.2 Sécurité des personnes et des biens sur le lieu d'un contrôle de police

Pour garantir la sécurité sur le lieu d'une intervention policière, les agents doivent être libres de leurs mouvements et rester attentifs au déroulement des événements. Ils ont tout au plus un téléphone portable ou une radio dans les mains. L'utilisation d'un PC portable retient l'attention du policier. Lorsque la situation dégénère, le PC entrave les mouvements du policier. D'où un risque en termes de sécurité et de casse, voire de vol de matériel.

3.3 Besoin d'applications adaptées au travail nomade

Contrairement à d'autres marchés, les applications police sont conçues de manière spécifique pour répondre aux exigences du métier. Elles ne sont en principe pas développées pour être utilisées à l'extérieur. Les masques de saisies, les écrans de consultation et l'accessibilité aux fonctionnalités ne sont pas adaptés. Approchés à ce sujet, nos fournisseurs reconnaissent le besoin, mais n'articulent pas de chiffrage des modifications. Il s'agit fréquemment de petites entreprises qui n'ont pas forcément la capacité de développer une version « mobile » du terminal de leurs applications.

Les modifications à effectuer sont entre autres : écrans tactiles avec icônes de grandes dimensions pour accéder aux fonctions essentielles seulement, affichage simplifié en gros caractères des retours d'information (par exemple résultat d'une recherche), technologie WEB (comme sur Internet).

3.4 Coûts d'acquisition et de fonctionnement élevés

Les contraintes du policier dans le terrain sont multiples :

- nuit : clavier rétro éclairé
- pluie et neige : étanchéité
- foule ou milieu difficile : résistance au choc
- sensibilité des données : sécurité des données et de la communication.

Le matériel et les logiciels répondant à ces exigences sont dispendieux. Les policiers qui en ont les moyens, utilisent fréquemment un modèle d'ordinateur portable renforcé dont le prix de base est de F 6'500.

A Genève, l'informatique mobile pourrait être installée à bord d'une flotte de 180 véhicules de patrouille et d'intervention de la Gendarmerie et de la PSI auxquels s'ajouteraient des véhicules de patrouille et la Police Judiciaire, soit un peu plus de 200 véhicules. A ce montant s'ajoutent les composants de sécurité, de communication, les serveurs et systèmes de gestion du flux de l'information, les adaptations des applications si cela est possible et l'installation à bord d'un véhicule lorsque cette option est choisie. De plus, la durée de vie du matériel mobile est inférieure à celle du matériel fixe. Les coûts des abonnements de téléphonie et des communications doivent aussi être pris en considération.

Pour donner un ordre de grandeur, au Québec, un véhicule complètement équipé "police" (radio, informatique, gyrophares, sirène et autres dispositifs embarqués) coûte le double du prix d'achat du véhicule.

Alain Bondet
Officier spécialisé en charge des
systèmes d'information Police et
de la sécurité informatique

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

* Projet de loi présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information et le Département des institutions

* Objet :

Projet de loi ouvrant un crédit de 4 698 000 F destiné à financer un système d'imagerie vidéo de la police .

* Rubriques concernées :

05.08.00.00 506 0 7501 05.05.05.00 501 0 7501 04.04.00.00 506 0 7502
05.08.00.00 660 0 7501

* Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	0.04	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50
Dépenses générales [31]	0.04	0.18	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22
Charges financières [32+33]	0.08	0.06	0.35	0.29	0.29	0.29	0.29	0.33
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.17	1.73	2.08	2.01	2.01	2.01	2.01	2.05
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour sur investissement	-	1.44	1.44	1.44	1.44	1.44	1.44	1.44
Résultat net de fonctionnement	0.17	0.29	0.64	0.57	0.57	0.57	0.57	0.61

* Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, est inscrit au budget d'investissement dès 2008.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2008, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

* Annexes au projet de loi :

- Tableaux financiers
- Fiche technique CTI
- Fiche technique CCA

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 7 janvier 2008

Signature du responsable financier : Sophie Heurtault Malherbe

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes datés du 07.01.2008.

2. Approbation / Avis du département des finances

Le plan de trésorerie des grands travaux devra être adapté avec les informations contenues dans le projet de loi.

Genève, le : 7 janvier 2008

Visa du département des finances : Marc Gloria

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de 4 698 000 F destiné à financer un système d'imagerie vidéo de la police

Projet présenté par le DCTI et DI

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	2'734'000	1'964'000	0	0	0	0	0	4'698'000
- Recette d'investissement	0	1'350'000	0	0	0	0	0	1'350'000
Investissement net	2'734'000	614'000	0	0	0	0	0	3'348'000
Mobilier, infrastructures informatiques lourdes	2'126'000	603'000	0	0	0	0	0	2'729'000
Recettes	0	1'350'000	0	0	0	0	0	1'350'000
Génie civil (y compris études y relatives)	438'000	1'361'000	0	0	0	0	0	1'799'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier, infrastructures informatiques lourdes	170'000	0	0	0	0	0	0	170'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	82'020	59'070	354'830	288'675	288'675	288'675	288'675	330'045
Intérêts	82'020	59'070	59'070	59'070	59'070	59'070	59'070	100'440
Amortissements	0	0	295'760	229'605	229'605	229'605	229'605	229'605
								charges financières récurrentes

Signature du responsable financier :

Date :

7.1.08

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit de 4 698 000 F destiné à financer un système d'imagerie vidéo de la police

Projet présenté par le DCTI et DI

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	166'020	1'734'070	2'076'830	2'010'675	2'010'675	2'010'675	2'010'675	2'052'045
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	40'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubles, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	44'000	175'000	222'000	222'000	222'000	222'000	222'000	222'000
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), concourgeois, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	82'020	59'070	354'830	288'675	288'675	288'675	288'675	330'045
Amortissements (report tableau)	82'020	59'070	59'070	59'070	59'070	59'070	59'070	100'440
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330] Provision [333] (préciser la nature)	0	0	266'760	229'605	229'605	229'605	229'605	229'605
Ocrot de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, encadrements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)								
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)		1'440'000	1'440'000	1'440'000	1'440'000	1'440'000	1'440'000	1'440'000
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (total charges - total revenus - retour sur investissement)	166'020	294'070	636'830	570'675	570'675	570'675	570'675	612'045
Remarques : - Le retour sur investissement mentionné dans le tableau ci-dessus correspond au personnel que la Confédération devrait mettre à disposition et qui figure dans les charges à la rubrique 30.								
Signature du responsable financier :								
Date :	7-1-09							



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des constructions et des technologies de l'information
Centre des technologies de l'information

FICHE TECHNIQUE CTI

- Fonctionnement
 Investissement

Projet de loi ouvrant un crédit de 4 698 000 F destiné à financer un système d'imagerie vidéo de la police.

1. **Système d'information et de communication :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du système d'aide à l'engagement de la police (SAE).

2. **Développement :**

Le projet est prévu conformément aux standards du CTI. Il s'agit avant tout d'un projet d'infrastructure, la partie applicative ne concerne que l'intégration avec le SAE. Tous les logiciels sont des produits standards du marché.

3. **Architecture technique :**

La solution technique a fait ses preuves. Certains équipements prévus (ex : COPSI) existent déjà à la CECAL. Pour les autres équipements, des tests ont été réalisés avec les produits envisagés.

4. **Organisation de projet :**

La conduite du projet sera sous la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage en étroite collaboration avec le CTI et l'OPSI. Toutes les ressources nécessaires ont été prévues dans le cadre du projet.

5. **Financement :**

L'ensemble des coûts d'investissement est prévu dans le cadre du projet. Les coûts de fonctionnement induits sont chiffrés.

6. **Evolution et maintenance du système :**

L'évaluation des coûts de fonctionnement tient compte de tous les coûts induits y compris le personnel nécessaire au fonctionnement du réseau.

7. **Priorité :**

Ce projet est considéré comme prioritaire par le département des institutions. Il fait partie des 5 nouveaux projets retenus par la commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP) pour 2007.

8. **Formation :**

L'expérience de la CECAL a démontré l'adaptation rapide des utilisateurs à ces technologies.

9. Sécurité et éthique :

L'utilisation et la conservation des images sont prévues conformément aux dispositions légales en vigueur.

En conclusion, nous validons sans réserve ce projet de loi.



Jean-Claude Mercier
Directeur opérationnel



Jean-Marie Leclerc
Directeur général du CTI

Genève, le 21.12.07

3. Procédure Marchés publics
 A réaliser

 Soutins à l'AMP

- Procédure ouverte
 Procédure sélective

Remarques : Complé tenu de l'entrée en vigueur de l'AMP révisé, il est nécessaire de passer par une procédure publique pour l'acquisition du mur d'image et de câblage de l'équipement général qui est au-dessus des nouveaux seuils de 250'000.-

- Procédure de gré à gré
 Procédure sur invitation

Remarques : Cas d'exécution (mois) :
 Remarques : Procédure sur invitation nécessaire pour les acquisitions supérieures à 100'000.- et procédure de gré à gré possible pour les acquisitions inférieures à 100'000.-

 Réalisée

- Soutins à l'AMP
 Procédure ouverte
 Procédure sélective
 Procédure de gré à gré
 Procédure sur invitation
 Cas d'exécution (mois) :

Remarques :

4. Chiffres estimatifs

Le chiffrage de ce projet de loi est réalisé en date du 4 avril 2007 selon le document ci-joint.

5. Validation par la CCA

La CCA valide ce projet à hauteur des informations contenues dans la présente fiche technique.


 Claire-Anne Wrobel
 Responsable de l'unité juridique


 Alicia Capor
 Directrice de la CCA

Genève, le 4 janvier 2008

Prix connaissance le :

Signature du responsable financier :

FICHE TECHNIQUE CCA

 Version 2
 (VALIDATION PROJET D'INVESTISSEMENT)

 Investissement

Cette fiche technique a inscrit dans la mesure 26 du premier plan de mesures (P1). Elle a pour but de valider, sous l'angle technique, le projet d'investissement mentionné ci-dessous. Cette validation ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. **Objet**
 Prédit de la PL 10027 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 4'688'000.- destiné à financer un système d'imagerie vidéo de la police.

2. Planification des acquisitions et coûts

Descriptif	Valeur unitaire TTC
Mobilier	
• Armoire à rideaux genre Marcadeit	1'150.-
• Chaise de cantine	150.-
• Chaise de bureau	550.-
• Armoire de police	1'300.-
• Table 180 x 60	750.-
• Horloge pilotée par observatoire chronométrique	245.-
Informatique	
• Postes opérateurs	52'000.-
• Licence I-dispatcher	30'000.-
• Installation et configuration SAP	20'000.-
• Serveur Unix	33'333.-
• Espace de stockage	40'000.-
• Install 6 configuration serveurs	13'000.-
Équipement général	
• Mur d'image et câblage	320'000.-
• Intégration SAE	140'000.-
• Intégration Grand Saconnex	100'000.-
• Extension mur d'images (2 panneaux) CECAL	130'000.-

Date de dépôt : 8 janvier 2008

Messagerie

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Christian Bavarel

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis le 11 septembre 2001, nous semblons vouloir faire gagner les terroristes. En effet, depuis lors nous acceptons des lois et des règlements qui remettent en cause notre mode de vie et nos libertés fondamentales (par exemple : contrôle dans les aéroports, transmission de données personnelles confidentielles par la Confédération, surveillance de nos communications par le programme « Echelon », etc.).

Jusqu'alors les textes fondamentaux : Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Constitution Fédérale, étaient des conditions sine qua non à notre démocratie.

Nous sommes attachés à la démocratie, ne cédon pas à la terreur. Nous voulons une République pour des femmes et des hommes libres.

La démocratie comme la liberté s'usent si l'on ne s'en sert pas.

Nous sommes attachés à la liberté, à la possibilité d'aller et venir sans entrave.

Ce projet de loi, au titre étrange, s'apparente plus à un projet borgne à l'instar du cyclope. Il ne voit que de l'œil policier en oubliant que si la sécurité est indispensable à la démocratie, la liberté l'est aussi. « On parle souvent de la violence de la rivière, rarement de celle des berges qui l'enserrent ».

Nous avons semble-t-il oublié le discours de Friedrich Dürrenmatt à Vaclav Havel, dans lequel il dit que la Suisse est une prison et que les Suisses ne le savent pas car ils sont leurs propres gardiens. C'était peu de temps après l'affaire des fiches.

Nous avons également oublié George Orwell, « 1984 » et ce grand frère si affectueux qui vous regarde. Livre futuriste terrifiant, malheureusement dramatiquement d'actualité.

Plus près de nous, Fabrice Gygi, artiste genevois de renommée mondiale, a construit une grande partie de son travail sur l'observation de la contention des foules. Une visite aux musées, espaces et galeries d'art contemporain, peut servir de piqûre de rappel pour ceux qui ont oublié le goût de la liberté.

La Commission des finances, avant que la Commission judiciaire et de police n'ait fini son travail sur le sujet, souhaite nous mettre tous sous surveillance dans une parodie de la télévision-poubelle. Est-ce l'habitude d'être filmé en permanence par la télévision locale lors des séances de notre Conseil, ou est-ce le comportement de chefs d'Etats voisins, qui fait que nous sommes prêts à vivre sous l'œil du cyclope électronique ? Nous devons certes être conscients des responsabilités de notre canton vis-à-vis des institutions internationales et l'on peut comprendre la nécessité de protéger de manière particulière les représentations diplomatiques de pays en proie à des troubles. Malheureusement, le périmètre de ce projet de loi dépasse largement le cadre des organisations internationales.

Pour conclure on ne voit bien qu'avec le cœur disait le renard et Prévert nous a laissé ce texte :

« Pour faire le portrait d'un oiseau »

*Peindre d'abord une cage
Avec une porte ouverte
Peindre ensuite
Quelque chose de joli
Quelque chose de simple
Quelque chose de beau
Quelque chose d'utile
Pour l'oiseau
Placer ensuite la toile contre un arbre
Dans un jardin
Dans un bois
Ou dans une forêt
Se cacher derrière l'arbre
Sans rien dire
Sans bouger...
Parfois l'oiseau arrive vite*

*Mais il peut aussi bien mettre de longues années
Avant de se décider
Ne pas se décourager
Attendre
Attendre s'il le faut pendant des années
La vitesse ou la lenteur de l'arrivée de l'oiseau
N'ayant aucun rapport
Avec la réussite du tableau
Quand l'oiseau arrive
S'il arrive
Observer le plus profond silence
Attendre que l'oiseau entre dans la cage
Et quand il est entré
Fermer doucement la porte avec le pinceau
Puis
Effacer un à un tous les barreaux
En ayant soin de ne toucher aucune des plumes de l'oiseau
Faire ensuite le portrait de l'arbre
En choisissant la plus belle de ses branches pour l'oiseau
Peindre aussi le vert feuillage et la fraîcheur du vent
La poussière du soleil
Et le bruit des bêtes de l'herbe dans la chaleur de l'été
Et puis attendre que l'oiseau se décide à chanter
Si l'oiseau ne chante pas
C'est mauvais signe
Signe que le tableau est mauvais
Mais s'il chante c'est bon signe
Signe que vous pouvez signer
Alors vous arrachez tout doucement
Une des plumes de l'oiseau
Et vous écrivez votre nom dans un coin du tableau. »*

Mesdames et Messieurs les députés, je pense que la liberté et la démocratie ressemblent étrangement à l'oiseau et j'ai peur que l'œil du cyclope ne les effraie. C'est pourquoi je vous demande tout gentiment de refuser ce projet de loi.